



## Aperçu de la politique scientifique extérieure de la Suisse 2008-2011

### Instruments de la coopération bilatérale de recherche avec des pays hors d'Europe

Le savoir naît de plus en plus dans des réseaux internationaux, tendance qui s'affirme encore sous l'effet de la mondialisation. La Suisse est à la pointe mondiale dans plusieurs domaines scientifiques, par exemple en sciences naturelles, en sciences techniques et en médecine<sup>1</sup>. La coopération internationale et les échanges avec des partenaires étrangers sont des éléments essentiels pour partager ce savoir et renforcer encore la compétitivité de la Suisse en recherche et en innovation. C'est pourquoi le domaine formation, recherche et innovation (FRI) est devenu un volet important de la politique extérieure de la Suisse.

La politique scientifique extérieure de la Confédération vise à renforcer la compétitivité de la Suisse en tant que pôle de formation et de recherche. La Confédération collabore à cet effet avec les cantons. L'administration fédérale met en place les conditions-cadres favorables au développement de la coopération scientifique internationale. Elle soutient notamment l'adhésion à des organisations et à des programmes de recherche internationaux et européens et encourage les hautes écoles suisses et les autres institutions actives en recherche et innovation à développer la coopération scientifique et technologique avec leurs homologues à travers le monde.

Près de 10 % du budget fédéral alloué au domaine formation, recherche et innovation sont affectés à la coopération internationale.

>> [www.sbf.admin.ch/htm/themen/international\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/international_fr.html)

#### 1. Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (message FRI)

Le message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation précise les grands axes, les objectifs et les mesures prises par l'administration fédérale pour promouvoir la formation, la recherche et l'innovation sur le plan national et international.

Jusqu'à une date récente, la politique fédérale de coopération scientifique se concentrait principalement sur l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Dans le message FRI 2008-2011, le Conseil fédéral trace un nouvel axe stratégique: la coopération avec des pays possédant un important potentiel de développement scientifique et technologique. Le but est de créer une tradition d'échanges, notamment par la mise en place de programmes de coopération fondés sur des accords bilatéraux passés avec un nombre restreint de pays prioritaires. En complément de cette stratégie, le message FRI 2008-2011 fixe l'objectif de poursuivre le développement des Maisons suisses d'échanges scientifiques et technologiques à l'étranger (swissnex) et du réseau des conseillers pour la science et la technologie rattachés aux représentations diplomatiques suisses à travers le monde.

La mise en œuvre la politique de coopération bilatérale de recherche incombe au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

#### 2. Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)

Rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) est l'autorité compétente de la Confédération pour les questions nationales et internationales relevant de l'éducation en général et de la formation universitaire, de la recherche et du domaine spatial. Les actions du SER destinées à développer et promouvoir la coopération internationale sont déployées en col-

---

<sup>1</sup> Grange R. et Maye I. Analyse bibliométrique de la recherche scientifique en Suisse. SER 2007.

laboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie (DFE); elles sont concertées avec les cantons et les institutions du domaine FRI.<sup>2</sup>

Diverses unités du SER sont en charge des affaires internationales:

- Le domaine Education est en charge de la participation suisse aux programmes d'éducation et de formation de l'UE et représente la Confédération dans les organes de coordination internationaux dans le secteur de l'éducation (OCDE, Conseil de l'Europe, etc.).
- Le domaine Universités représente la Confédération dans des enceintes internationales du secteur de l'éducation (processus de Bologne, Conseil de l'Europe) et dans les comités mixtes avec les pays voisins (reconnaissance des équivalences).
- Le domaine Affaires spatiales est en charge de la coopération scientifique et industrielle dans le secteur spatial, notamment dans le cadre de l'Agence spatiale européenne ESA.
- Le domaine Coopération multilatérale de recherche est en charge des programmes européens et internationaux de recherche, notamment les programmes-cadres de recherche de l'UE, et les organisations internationales de recherche, (CERN, ESO, EURATOM, etc.).
- Le domaine Coopération bilatérale de recherche est en charge du développement de la coopération scientifique avec des pays partenaires prioritaires, notamment hors d'Europe.

>> [http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/themen\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/themen_fr.html)

### 3. Instruments de la politique scientifique extérieure de la Suisse dans le domaine de la coopération bilatérale de recherche

#### 3.1 Accord bilatéraux

La Suisse a conclu des accords bilatéraux avec nombre de pays dans le but de créer de bonnes conditions pour la coopération et les échanges dans le domaine de la formation, de la science et de la recherche.

Depuis 2007, pas moins de sept accords bilatéraux ont été signés respectivement avec le Japon, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Slovénie, l'Ethiopie, les Etats-Unis et le Brésil. Un accord avec la Russie est en préparation.



Signature de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, le 1er avril 2009 à Washington, par le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio et le directeur de la *National Science Foundation*, Arden Bement.

<sup>2</sup> Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de l'intérieur du 8.8.2004.

### 3.2 Programmes fédéraux pour la promotion de la coopération bilatérale de recherche avec des pays prioritaires

Le message FRI 2008-2011 définit huit pays extra-européens comme partenaires privilégiés pour développer et approfondir la coopération bilatérale de recherche: la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud (y compris les instituts de recherche en Côte d'Ivoire et en Tanzanie), le Japon, la Corée du Sud, le Brésil et le Chili. Un accord de coopération a été conclu, ou est en voie de l'être, avec chacun de ces pays.

Les programmes de coopération bilatérale de recherche se fondent sur le principe de l'excellence scientifique et visent à instaurer des partenariats durables. Un autre principe veut que les deux pays partenaires contribuent à parts égales au financement des projets. Les participants assurent le reste du financement par des fonds de recherche de leur institution hôte et par d'autres moyens obtenus auprès d'agences nationales de financement de la recherche ou de bailleurs de fonds privés.

Pour la période 2008-2011, la Confédération a ouvert un crédit d'engagement de 43 millions de francs pour financer les programmes de coopération entre les universités et hautes écoles suisses et les institutions partenaires dans les pays prioritaires. Ces pays ont été choisis en accord avec la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

Chaque programme de coopération est coordonné par une haute école suisse et son pendant dans le pays partenaire (*leading houses* ou bureaux de coordination du programme). Pour la Chine, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud, une *leading house associée* a été désignée en Suisse afin de couvrir la plus large palette possible de disciplines. *Leading house* et *leading house associée* pilotent ensemble le programme et veillent à ce que toutes les universités, hautes écoles spécialisées et instituts de recherche reçoivent les informations pertinentes sur ces programmes et puissent y accéder.

>> [www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/bilateral\\_programm\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/bilateral_programm_fr.html)

### 3.3 Réseau extérieur: maisons swissnex et réseau des conseillers pour la science et la technologie rattachés aux représentations diplomatiques suisses

#### 3.3.1 Le réseaux swissnex

Avec swissnex, les maisons suisses d'échanges scientifiques et technologiques, la Suisse s'est dotée d'un instrument novateur et très efficace pour contribuer à la mise en pratique de sa politique scientifique extérieure.



«Avant-postes suisses du savoir», les maisons swissnex ont pour vocation de promouvoir à l'étranger l'image d'une Suisse innovante et créative. Les maisons swissnex travaillent sur la base d'une convention de prestations passée avec le SER. Implantées dans des sites stratégiques pour la science – Boston, San Francisco, Singapour et Shanghai<sup>3</sup> – elles ont pour mission de faciliter les contacts et les échanges et de promouvoir la Suisse comme pôle d'excellence en science et en technologie. Des partenaires contribuent financièrement aux activités des swissnex: conférences, symposiums, expositions et autres manifestations liées à la science, la technologie, la valorisation industrielle et la culture.

>> [www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/bilateral\\_swissnex\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/bilateral_swissnex_fr.html)

<sup>3</sup> L'implantation d'une maison swissnex en Inde est à l'étude.

### 3.3.2 Conseillers pour la science et la technologie

La diplomatie scientifique a une longue tradition en Suisse: le premier poste de conseiller pour la science a été créé en 1958 à Washington.



Actuellement, vingt-deux conseillers et conseillères scientifiques sont en poste dans une maison swissnex ou dans le réseau extérieur du Département fédéral des affaires étrangères. Ils ont pour mission de créer des conditions optimales pour la coopération transnationale entre chercheurs, instituts et universités. Ils facilitent les échanges d'étudiants et de professeurs avec leur pays d'affectation et y font connaître la Suisse comme pôle de formation et de recherche.

>> [www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/konsulate/rat\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/konsulate/rat_fr.html)

>> [www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/konsulate/scientific\\_counsellors.pdf](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/international/konsulate/scientific_counsellors.pdf)

## 4. Finances

Budget 2009 du SER: 2,07 milliards de CHF

Budget 2009 du SER pour l'international: 586 millions de CHF

Budget 2009 du SER pour la coopération bilatérale de recherche: 10,5 millions de CHF

## 5. Contact

Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

Mauro Moruzzi, responsable du domaine Coopération bilatérale de recherche

Hallwylstrasse 4, CH-3003 Berne

T +41 31 323 22 69

F +41 31 322 78 54

mauro.moruzzi@sbf.admin.ch